

PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DU
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

ET

**LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DU NICARAGUA**

2003-2006

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION 2003-2006 (PIC)
ENTRE LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ET LA REPUBLIQUE DU NICARAGUA**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. OBJECTIFS DU PIC	3
2. CADRE GENERAL DU PIC	4
2.1. Cadre juridique	4
2.2. Politique et stratégie de Développement du Nicaragua	4
2.3. Politique luxembourgeoise de coopération au développement	9
3. LES GRANDES LIGNES D'ORIENTATION DU PIC	10
3.1. Les principes d'orientation	10
3.2. Les modalités d'intervention	11
3.3. Les grands axes du PIC	12
3.4. Le Programme de coopération	14
4. PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC	15
4.1. La Programmation	15
4.2. Durée du PIC	10
4.3. Evaluation et suivi du PIC	15
5. ENGAGEMENT DES DEUX GOUVERNEMENTS	16
6. PLANIFICATION FINANCIERE DU PIC	16

PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION 2003-2006 (PIC) ENTRE LE GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG ET LA REPUBLIQUE DU NICARAGUA

INTRODUCTION

Depuis 1990, les relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Nicaragua ont connu un renforcement continu et substantiel.

Ce développement a eu lieu en particulier dans le domaine de la coopération au développement. Alors que jusqu'à présent la coopération au développement entre le Nicaragua et le Luxembourg a été essentiellement basée sur une approche « projet », les deux parties ont convenu d'inscrire cette coopération dans un cadre programmatique.

Dialogue sur des questions politiques

Les deux parties conviennent de mener un **dialogue sur des questions politiques** portant sur des questions d'intérêt commun. Elles s'attacheront, dans ce cadre, à promouvoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Elles réserveront un intérêt spécial à la lutte contre la corruption. D'autres questions pourront également y être évoquées, comme la question de l'intégration régionale, de la globalisation, du rôle de l'Etat, de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités.

1. OBJECTIFS DU PIC

Le PIC permettra :

- une plus grande **pertinence** des actions envisagées par rapport aux réalités et aux besoins du Nicaragua ;
- une meilleure **cohérence** avec les politiques nationales et en particulier les Options Stratégiques du Programme du Gouvernement;
- une mise en **synergie** des projets de la Coopération luxembourgeoise entre eux d'une part, et avec d'autres projets de développement bilatéraux et multilatéraux d'autre part ;
- une évolution plus cohérente des interventions de la Coopération luxembourgeoise ;
- un **suivi** et une **évaluation** globale et concertée impliquant différents acteurs institutionnels, de façon régulière;
- une meilleure **programmation commune** des ressources.

Afin d'inscrire la Coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg dans le long terme, le PIC aura une durée de 4 ans (2003 – 2006).

Le présent PIC devra constituer un important instrument de pilotage de la coopération entre les deux pays et introduire un élément de prévisibilité et une dimension pluriannuelle, dans le but d'améliorer la flexibilité dans la gestion de l'aide et l'adéquation de celle-ci aux priorités de

développement du Nicaragua. Cet instrument constitue une innovation dans les relations de coopération du Nicaragua avec le Luxembourg.

2. CADRE GENERAL DU PIC

2.1. Cadre juridique et institutionnel

Les relations de coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg sont régies par les accords juridiques suivants:

- **L'Accord général de Coopération** entre la République du Nicaragua et le Grand-Duché de Luxembourg, signé le 21 février 2000.
- **L'Accord sur la Commission de Partenariat** entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Nicaragua. (+ date, à déterminer)
- Les **Protocoles d'Accord** relatifs à l'exécution des projets financés.
- Le **PIC** en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme.

Le PIC concerne les programmes et projets bilatéraux conçus et mis en œuvre par les gouvernements nicaraguayen et luxembourgeois. Il constitue également une référence pour les projets multilatéraux et ceux de la société civile. Il est élaboré, mis en œuvre et évalué conjointement par les gouvernements nicaraguayen et luxembourgeois à travers les entités gouvernementales et administratives chargées de la Coopération au Développement. Il s'agit plus particulièrement:

pour le Nicaragua, du Ministère des Affaires étrangères à travers le Secrétariat des Relations Economiques et de la Coopération ;

pour le Luxembourg, du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense à travers la Direction de la Coopération au Développement.

Ces Directions chargées de la coordination et du suivi du PIC s'appuient pour sa mise en œuvre sur les services administratifs et techniques compétents, ainsi que sur l'expertise des organisations internationales et non-gouvernementales oeuvrant pour le développement du Nicaragua.

Les projets bilatéraux, identifiés conjointement par les deux gouvernements, font l'objet de requêtes officielles soumises par le Ministre des Affaires étrangères du Nicaragua au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Gouvernement luxembourgeois se réserve le droit de charger Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, pour formuler et exécuter les projets bilatéraux élaborés dans le cadre du PIC.

2.2 Politique et stratégie de Développement de la République du Nicaragua

2.2.1. Les orientations de la politique de développement à l'horizon 2003 – 2010

Actuellement, le Nicaragua se trouve dans une crise socio-économique. Les principaux problèmes sont le taux de chômage élevé, le sous-emploi et une faible croissance économique, les indices élevés de pauvreté, le déséquilibre de la balance des paiements et des finances publiques, la fragilité des institutions du pays (Pouvoirs d'Etat). Nonobstant, la politique du Gouvernement actuel consiste dans la recherche de solutions aux problèmes sub-mentionnés. A

cet effet, le Gouvernement a défini des orientations de politique économique et sociale, qui auront comme objectif de trouver une solution à cette problématique. Cependant la réalisation de cette politique exige le soutien de la société entière, et le maintien de l'appui que la communauté internationale a fourni jusqu'à présent en complément aux efforts nationaux.

Les principaux objectifs stratégiques de la politique économique du Gouvernement de la République du Nicaragua à long terme sont: a) le renforcement du secteur privé pour réunir une croissance économique forte et soutenue de la production et de l'emploi, la consolidation des exportations et des investissements; b) la réduction de la pauvreté; c) la consolidation de la stabilité macroéconomique et; d) la protection de l'environnement et des ressources naturelles pour un développement durable.

En fonction de ces objectifs, le Gouvernement propose les tâches suivantes:

- Etablir un véritable état de droit qui assure sécurité physique et juridique aux citoyens et apporte une solution aux conflits de propriété privée afin de stimuler l'investissement national et étranger. Référence est faite à la bonne gouvernance et au développement institutionnel comme éléments essentiels pour la croissance économique et pour contribuer à l'éradication de la pauvreté.
- Développer et exécuter une politique économique qui garantit une stabilité monétaire et l'emploi efficace des ressources financières, qui stimulent l'épargne et l'investissement productif.
- Développer et exécuter une politique d'investissements publics en infrastructures qui réduit les coûts de production nationale et par conséquent augmente la rentabilité de l'investissement privé national et étranger.
- Renforcer les exportations du pays, ciblant les 7 grands groupements d'affaires qui sont: l'agro- commerce et le traitement alimentaire, l'agro-industrie de viande et la production laitière, la reforestation et la production de bois, la pêche et le commerce de crustacés, les textiles et la fabrication de vêtements, le tourisme et la production d'énergie.
- Développer et exécuter une politique sociale qui contribue de manière ciblée à lutter contre la pauvreté et à augmenter la production de la main d'œuvre nicaraguayenne.
- Assurer les niveaux de coopération internationale nécessaires pour accélérer la relance économique et pour réduire le montant et le service de la dette extérieure à des niveaux stables.

2.2.2. Les Options Stratégiques du Programme du Gouvernement (2003/2006)

Pendant l'année 2003, la conduite de l'économie nicaraguayenne continuera à dépendre en grande mesure du niveau de l'entrée des ressources que la Communauté Internationale accorde au Nicaragua, tant en donations qu'en prêts hautement concessionnaires, étant donné que suite aux chutes continues des prix internationaux du café, l'augmentation du prix mondial du pétrole, les pertes importantes en réserves internationales, provoquées par les faillites bancaires et les effets néfastes dérivés des phénomènes naturels, l'économie a expérimenté depuis 1999 une diminution des taux de croissance réels passant de 7,4% en 1999 à 5,5% en 2002 et à 3% en 2002, accentuant la problématique économique et sociale du pays.

Ce ralentissement de l'économie a eu pour conséquence une réduction des ressources fiscales et par suite un agrandissement du déficit fiscal du pays, principalement pendant les années 2000 et 2001.

D'autre part, l'importante coopération internationale qui s'est manifestée après le passage de l'ouragan Mitch est en baisse, l'allègement de la dette extérieure réalisé dans le cadre de l'initiative HIPC et les revenus des privatisations ont souffert des retards. Tous ces aspects ont contribué à une révision des objectifs économiques et sociaux pour pouvoir arriver à un accord entre le Gouvernement présidé par l'Ingénieur Enrique Bolaños Geyer et le FMI, condition sine qua non pour la remise de 80% de la dette extérieure du Nicaragua ainsi que pour le financement futur provenant de l'aide publique au développement.

Pour faire face aux plus importants problèmes de la société nicaraguayenne, le Gouvernement du Nicaragua a défini un cadre stratégique pour le développement socio-économique, dénommé: *Stratégie renforcée pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté* qui est basé sur quatre piliers, à savoir: la croissance économique accompagnée d'une création d'emplois productifs et le développement rural, l'augmentation de l'investissement dans le capital humain des personnes défavorisées, l'augmentation de la protection des populations vulnérables et le renforcement des institutions et de la bonne gouvernance. Ces quatre piliers sont entre-liés avec trois thèmes transversaux qui eux aussi sont essentiels pour réduire la dégradation de l'environnement et la vulnérabilité écologique, pour augmenter l'équité et renforcer la décentralisation.

La croissance économique intensive en main d'œuvre est le plus important pilier de cette stratégie, ce pilier repose sur l'application d'un programme de stabilisation économique soutenue et de réforme structurelle.

Le deuxième pilier consiste dans l'augmentation de l'investissement en capital humain pour augmenter sa productivité, son revenu et son bien-être. Ces investissements se concentrent sur l'éducation de base et continue, la santé avec un intérêt particulier pour la médecine préventive au niveau primaire, la nutrition des enfants et la mise en œuvre d'une politique de population adéquate. Ces mesures sont complétées par un programme d'amélioration des conditions de vie des communautés pauvres par l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau et l'amélioration des habitations.

Dans la politique sectorielle de l'Education, celle-ci est vue comme un droit et un but en soi. A cette fin il est nécessaire de maximiser les possibilités d'accès au système éducatif pour toute la population, en particulier pour les enfants en âge de scolarisation, tout en assurant un accès équitable à l'éducation.

Selon la *Stratégie renforcée pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté* presque 50% des enfants en âge de scolarisation (6-18 ans) vivant dans l'extrême pauvreté n'assistent pas aux cours, en comparaison avec 16% pour les enfants non-pauvres. Les enfants pauvres et extrêmement pauvres n'ont que 2 ans et 3 mois, voire 3 ans et 1 mois de scolarisation respectivement. Plus de la moitié des enfants abandonnent l'école pour des raisons économiques.

En ce sens, le Gouvernement se propose d'atteindre d'ici 2005, le pourcentage de 90% pour l'accès à l'éducation primaire et d'augmenter de 75% (1999) à 83,4% le taux net de scolarisation primaire. En conséquence, on cherchera une augmentation équitable, donnant priorité aux secteurs les plus pauvres de la population nicaraguayenne, de l'offre éducative.

En ce qui concerne le secteur de la santé il vaut la peine de signaler que même si des efforts fondamentaux ont été entrepris, avec l'appui de la Communauté coopérante, la situation est toujours critique. Cette situation est reflétée dans des indicateurs comme le taux de mortalité maternelle (148 pour 100.000 naissances vivantes) relativement élevé et l'indice élevé de femmes adolescentes enceintes qui risque à son tour d'accroître et de consolider le taux élevé de mortalité maternelle.

Les infections respiratoires aiguës constituent la maladie la plus commune et la cause de décès la plus fréquente chez les enfants âgés de moins de 5 ans. La diarrhée est également une importante cause de décès. Même si le taux de mortalité infantile a diminué au cours de 2 décennies de 83 à 40 pour 1000 naissances, il est toujours supérieur à la moyenne d'Amérique Centrale. 27% des enfants pauvres et 37,5% des enfants extrêmement pauvres souffrent de malnutrition chronique en comparaison avec seulement 9,4% des enfants non-pauvres.

En vue de cette situation présentée dans la *Stratégie renforcée pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté*, le gouvernement continuera à réaliser des actions qui auront comme finalité la réduction du taux de mortalité maternelle de 148 pour 100.000 naissances vivantes en 1999 à 129 en 2005. Ainsi, même le taux de mortalité infantile se réduira de 40 pour 1000 en 1999 à 32 pour 1000 en 2005.

Dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement il faut signaler qu'actuellement 35% de la population n'ont pas d'accès à l'eau potable et que 16% n'ont pas d'accès à une eau sûre. Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés dans les secteurs extrêmement pauvres: 77% n'ont pas d'accès à l'eau potable et 40% ne disposent pas d'une eau sûre. En ce sens, le gouvernement fera des efforts pour augmenter la couverture nationale d'accès à l'eau potable de 66,5% en 1999 à 75,4% en 2005, d'augmenter l'accès à l'eau sûre et l'assainissement dans les régions rurales dispersées de 39% en 1999 à 53,5% en 2005. Le gouvernement envisage également une amélioration durable des niveaux de services en vue d'atteindre à long terme (2015) l'accès universel à l'eau sûre. En plus, il espère mettre à disposition de 95% de la population un traitement adéquat des eaux usagées.

Le troisième pilier a comme objectifs de procurer une meilleure protection aux groupes vulnérables. En ce sens le gouvernement se propose d'assurer qu'à long terme les groupes vulnérables auront le même accès aux programmes sociaux de développement que le reste de la nation.

Le quatrième pilier fait référence à la bonne gouvernance et au développement institutionnel en tant qu'élément essentiel pour la croissance économique et pour contribuer à l'éradication de la pauvreté.

Finalement, des règles transparentes et un pouvoir judiciaire indépendant et performant, de même que la consolidation de l'Etat de droit, la transparence et l'efficacité des dépenses publiques, créeront une atmosphère propice afin d'attirer l'investissement privé national et international.

2.2.3. Politique nicaraguayenne de coopération au développement

Même si le Nicaragua, en tant que principal pays bénéficiaire de l'Aide au développement en Amérique latine, a reçu pendant deux décennies une coopération généreuse, il ne dispose

toujours pas de ressources internes suffisantes pour financer les programmes et projets destinés au développement économique et social.

Considérant cette situation, le gouvernement a comme objectif fondamental de garantir les ressources économiques, financières et d'assistance technique, indispensables pour financer le développement économique et social du pays comme complément aux efforts nationaux sur base d'une stratégie de développement nationale pour une meilleure optimisation des ressources et donc pour un meilleur impact économique et social.

Pour assurer une meilleure mobilisation des ressources externes, les objectifs concrets suivants sont proposés:

- Assurer que le Nicaragua reste dans les politiques et les objectifs de la coopération internationale un pays à priorité;
- Garantir que les flux moyens des ressources issues de la coopération internationale durant les dernières années, qui s'élevèrent à environ 450 millions de dollars annuels, se maintiennent, voire augmentent, afin de permettre de financer la réalisation des programmes et projets faisant partie de la *Stratégie renforcée pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté* et le programme pluriannuel des investissements public de 2003 à 2006.
- Un autre objectif du SREC est de garantir les ressources externes nécessaires pour financer les programmes et projets qui ne sont pas inclus dans le programme des investissements publics, par exemple les communes, l'AMUNIC, le Contrôleur général de la République, le Centre d'exportations et de l'investissement, les universités, le CONADES et la Court Suprême de Justice.
- Maintenir et augmenter le flux des ressources de la coopération internationale reçu sous forme de donations, s'élevant à une moyenne annuelle de 275,6 millions de dollars par an.
- Réaliser les programmes et projets contenus dans le cadre de la coopération régionale en assurant que le financement soit additionnel et qu'il ne s'effectue pas au détriment des ressources de coopération destinées au pays.
- Assurer que les ressources qui vont être concédées pour l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative HIPC n'affectent pas les flux moyens de la coopération externe que le Nicaragua a reçus ces dernières années.
- Gérer les flux de ressources liquides nécessaires pour le soutien de la balance de paiement.
- Garantir les ressources de coopération externe qui sont éventuellement nécessaires pour faire face aux affectations économiques et sociales provoquées par des désastres naturels.
- Assurer que les flux de coopération externe provenant des ONG soient canalisés selon les objectifs du développement économique et social du pays.
- Améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation de la coopération internationale au niveau des institutions d'exécution des programmes et projets en vue d'atteindre une plus

grande efficacité et efficience ainsi qu'une meilleure transparence dans l'utilisation des ressources de la coopération.

2.3. Politique luxembourgeoise de coopération au développement

La **lutte contre la pauvreté** et le **développement durable** constituent les objectifs majeurs de la politique de coopération luxembourgeoise¹. Celle-ci est menée dans un esprit de partenariat et de développement participatif, toujours en conformité avec la politique des pays partenaires.

Cette politique est fondée sur le respect des **principes démocratiques, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance**.

En l'an 2001, l'Aide Publique au Développement (APD) a atteint 0,82% de son Revenu National Brut (RNB). Le Gouvernement luxembourgeois a l'intention de poursuivre cette **croissance de son APD** qui pourrait se rapprocher d'1% du RNB en 2005.

Dans le but de renforcer l'efficacité et l'impact de son aide, le Luxembourg a décidé de concentrer son effort de coopération au développement sur **un nombre limité de 10 pays, appelés pays-cible**².

Le caractère largement **non lié** de l'aide luxembourgeoise est un autre élément de la politique de coopération luxembourgeoise. Il contribue ainsi au développement des activités économiques, au maintien sinon à la création d'emplois, et partant à la croissance économique des pays partenaires.

L'action de la Coopération luxembourgeoise se concentre dans les **secteurs sociaux** : l'éducation, la santé de base, l'accès à l'eau, le développement rural, etc..

Les projets mis en œuvre visent souvent à lutter contre la pauvreté sur plusieurs fronts à la fois, dans le cadre d'actions intégrées.

Le Luxembourg met un accent particulier sur le **transfert du savoir** et le développement des capacités humaines dans les pays en développement pour faciliter l'appropriation par le pays partenaire, de son propre développement; sur les activités à haute intensité de main d'œuvre, afin d'incorporer les couches les plus défavorisées de la société en tant qu'acteurs et bénéficiaires à la fois, du processus de développement; et sur le développement de la micro-finance, instrument souvent indispensable au lancement des activités génératrices de revenus.

Le respect du principe de **l'égalité entre hommes et femmes** est un autre objectif fondamental de la politique de coopération luxembourgeoise. Elle entend réserver une priorité à l'éducation des femmes afin de leur permettre de prendre en main leur propre destin et favoriser leur participation dans la vie politique, civile, économique et culturelle dans les pays en développement.

Un autre défi majeur auquel le Luxembourg entend faire face est celui du développement durable et de la saine gestion de **l'environnement** à l'échelle planétaire.

La **cohérence des politiques** constitue une autre dimension fondamentale de la démarche adoptée par le Grand-Duché de Luxembourg. Cela veut dire que les objectifs du développement durable et de la lutte contre la pauvreté doivent être appuyés par toutes les politiques menées au

¹ Le contexte, les objectifs et les valeurs de la politique de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg sont explicités dans les Déclarations sur la Politique de Coopération et d'Action humanitaire, présentées par Monsieur le Ministre Charles Goerens, à la Chambre des Députés, le 23 mars 2000 et le 15 novembre 2001.

² Les pays-cible sont : la Namibie, le Sénégal, le Cap Vert, le Burkina Faso, le Mali, le Nicaragua, le Niger, le Vietnam, le Laos et le Salvador. Les Territoires occupés sont également à considérer comme pays-cible.

niveau national, européen et international, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale ou financière.

En plus de l'action bilatérale, mise en œuvre notamment par l'agence Lux-Development, quelque 35 % du budget de coopération sont réservés à la **coopération multilatérale**. Une partie de cette enveloppe est destinée, comme contribution annuelle, au Fonds Européen de Développement (FED), tandis que l'autre partie est utilisée pour appuyer des programmes des agences des Nations Unies, notamment par des projets multi-bilatéraux qui, très souvent, sont complémentaires aux interventions bilatérales réalisées dans les pays partenaires.

Environ 15% de l'APD luxembourgeoise sert à co-financer des projets identifiés et mis en œuvre par des **ONG**.

Le Gouvernement attache aussi beaucoup d'attention à **l'éducation et à la sensibilisation de l'opinion publique** aux réalités des pays en développement.

Pour faire face aux **catastrophes naturelles et aux crises humanitaires**, le Gouvernement luxembourgeois mène des activités en coopération avec les organisations humanitaires internationales et les ONG. Le budget réservé à cet effet atteint près de 10% de l'APD.

Enfin, le Luxembourg est soucieux d'améliorer constamment l'efficacité et l'efficacéité de sa coopération par une **politique d'évaluation et d'audit**.

Le Luxembourg soutient l'intégration régionale des pays d'Amérique centrale. Ceci concerne en particulier les efforts en cours au sein du Système d'Intégration d'Amérique Centrale.

3. LES GRANDES LIGNES D'ORIENTATION DU PIC

Le contenu du PIC est le résultat du dialogue entre les deux parties, sur la base des expériences antérieures, des options définies par le gouvernement nicaraguayen et des principes et stratégies de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua. Ce PIC se situe dans une perspective de renforcement et dynamisation des relations de coopération entre les deux pays.

3.1. Les principes d'orientation

Dans le but de continuer à améliorer la qualité de l'aide et la réalisation des objectifs poursuivis, les deux parties s'accordent à reconduire et à approfondir les principes suivants dans la mise en oeuvre des programmes/projets:

- La concertation permanente entre les deux parties dans la mise en oeuvre du PIC;
- L'appropriation par les partenaires en donnant une attention particulière à l'implication des services décentralisés et de la société civile (co-gestion).
- L'amélioration et élargissement des mécanismes de coordination;
- L'encouragement à la promotion des ressources humaines (mobilisation et utilisation prioritaire d'experts et de consultants nationaux);
- L'intégration et la valorisation de la participation de la femme comme partenaire à part entière, dans une perspective de développement équilibré entre les genres;
- La sauvegarde de l'environnement;
- La bonne gestion des affaires publiques;
- La prise en compte des dynamiques sous-régionales et internationales – synergie entre projets nationaux, régionaux et sous-régionaux ;
- La décentralisation;

- Le respect des droits de l'Homme;
- La participation accrue de la société civile à la gestion du développement et la responsabilisation des bénéficiaires directs de la coopération;
- L'examen du transfert graduel au gouvernement du Nicaragua et aux autres partenaires locaux des responsabilités de gestion financière et technique des projets et programmes;
- La capitalisation et l'évaluation systématique des projets réalisés.

3.2. Les modalités d'intervention

La mise en œuvre de projets et programmes de réduction de la pauvreté plus intégrés implique une attention particulière au choix des modalités d'exécution qui pourront être ajustées et diversifiées suivant les objectifs à atteindre et les partenaires impliqués (ONG, agences spécialisées des Nations Unies, Commission européenne).

Les modalités d'intervention de l'aide luxembourgeoise au Nicaragua revêtiront l'une des formes suivantes ou leur combinaison:

3.2.1. Coopération bilatérale

- Collaboration directe entre la Coopération luxembourgeoise et les autorités nicaraguayennes compétentes;
- Coopération avec les municipalités, les associations de municipalités, les services publics ou privés compétents, désignés conjointement par les deux parties,
- Coopération avec les ONG luxembourgeoises, nicaraguayennes ou internationales
- Soutien financier et/ou technique luxembourgeois à des initiatives locales.
- Assistance technique à la mise en œuvre de la coopération

Pour les projets bilatéraux exécutés par l'Agence Lux-Development, les procédures de décision et de suivi-évaluation seront les suivantes :

- Identification par le Gouvernement luxembourgeois, sur base de requêtes soumises par le Gouvernement nicaraguayen et en coopération avec celui-ci ; cette identification se fait conformément aux orientations du PIC ;
- Le cas échéant, étude de pertinence et de faisabilité; examen de l'étude par les deux gouvernements ;
- Mandat de formulation à Lux-Development par le Gouvernement luxembourgeois ;
- Formulation du projet / programme par Lux-Development en collaboration avec les services techniques concernés ;
- Approbation du document de projet, résultat de la formulation par les deux gouvernements ;
- Mandat d'exécution à Lux-Development par le Gouvernement luxembourgeois ;
- Mise en œuvre par Lux-Development en partenariat avec les services techniques nicaraguayens et, le cas échéant, les organisations internationales et/ou non gouvernementales concernés ;
- Suivi et évaluation par les deux gouvernements.

3.2.2. Coopération multilatérale

La coopération multilatérale emprunte les voies suivantes:

- Le financement de programmes d'organisations de coopération internationales et notamment onusiennes;
- Le cofinancement de projets multi-bilatéraux, c'est-à-dire des projets et programmes d'organisations de coopération internationales, et notamment onusiennes, au Nicaragua;
- La coopération triangulaire, en particulier dans le cadre des bourses d'étude et de l'assistance technique.
- Mise à disposition de JPO's ou de Jeunes Experts financés par le Luxembourg au profit d'organisations internationales présentes au Nicaragua.

3.2.3. Coopération décentralisée

Le Gouvernement luxembourgeois poursuivra sa coopération avec les ONG luxembourgeoises actives au Nicaragua. Il leur communiquera le présent PIC. Il tiendra compte de celui-ci lors de l'instruction des projets / programmes qui lui sont soumis pour financement par ces ONG.

En vue de pouvoir profiter des avantages définis par les lois nicaraguayennes, il est recommandable que les ONG respectent celles-ci et signent la convention de coopération avec le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua.

La coopération au niveau des Municipalités sera encouragée, notamment par des actions de partenariat. Cette forme de coopération répond à un double souci de décentralisation des relations de coopération et de consolidation du processus de renforcement des pouvoirs locaux en cours au Nicaragua. Le Gouvernement du Nicaragua facilitera de telles actions décentralisées.

3.3. Les grands axes du PIC

3.3.1. Un objectif global : la réduction de la pauvreté

Les différentes interventions de la Coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg se concentreront sur l'objectif global de réduction de la pauvreté. Cet objectif principal servira de fil conducteur pour toutes les interventions de la coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg.

3.3.2 La priorité donnée aux secteurs sociaux

La Coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg donnera, dans le cadre du PIC, la priorité aux secteurs sociaux que sont :

l'éducation et la formation des ressources humaines,

la santé,

l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,

Toutefois, les deux parties n'excluent pas de mener, à titre exceptionnel et dans une phase transitoire, des projets ponctuels dans d'autres secteurs tel que le développement rural intégré.

Dans le cadre des interventions, la priorité sera donnée à la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables, avec une attention particulière portée aux femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux populations rurales, connaissant un accès limité aux services sociaux de base.

3.3.3 La prise en compte de thématiques transversales

Même si certains projets et programmes concernent des secteurs précis, leurs interactions avec d'autres secteurs de développement doivent être prises en compte dès la conception. Ainsi, par exemple, un projet / programme dans le secteur de la santé pourra utilement intégrer concrètement les composantes éducation / formation, environnement, gouvernance, genre, etc.. Elle pourra être renforcée également par la recherche de synergies entre partenaires et activités de développement.

Les deux parties conviennent de vérifier, lors de l'identification de chaque projet / programme, l'intégration, en particulier les thématiques transversales suivantes :

◆ Genre

Lors de la conception et de la mise en œuvre des différents projets et programmes de la Coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg, les différentes parties prendront en compte la dimension « genre » et, en particulier, prêteront attention :

- à la participation directe et effective des femmes à la conception et à la mise en œuvre des projets et programmes;
- à la répartition équitable entre hommes et femmes de la valeur ajoutée (qu'elle soit économique ou sociale) produite par les projets / programmes ;
- à l'accès égal offert aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons.

◆ Environnement

On ne peut envisager une réduction durable de la pauvreté sans tenir compte de la nécessité de faire face aux problèmes environnementaux : sécheresse, pression sur les ressources naturelles, appauvrissement et dégradation des écosystèmes, évolution démographique etc. .

Cette orientation pourra se traduire par :

- la promotion de technologies écologiques adaptées, en particulier des énergies alternatives et renouvelables (solaire, éolienne, biogaz) ;
- des mesures visant à la protection et à la restauration des écosystèmes, notamment dans le secteur du développement rural et la pêche.

◆ Bonne gouvernance

Les deux parties soulignent l'importance qu'elles attachent à la promotion de la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption. Elles se félicitent de la coopération d'ores et déjà engagée. Elles conviennent de l'opportunité de prendre et d'encourager de nouvelles initiatives notamment politiques. Elles agiront également en coopération avec la société civile.

◆ Démocratie participative, décentralisation et citoyenneté

La pauvreté ne se traduit pas uniquement par le dénuement matériel. En partenariat avec leurs partenaires multilatéraux et la société civile, le Nicaragua et le Luxembourg chercheront à travers l'identification et l'exécution de projets et programmes :

- à appuyer des dynamiques sociales et culturelles originales et porteuses de démocratie. Dans ce contexte une attention particulière est portée à l'éducation à la démocratie.
- à renforcer l'information et la participation des groupes les plus vulnérables aux systèmes socio-économiques et politiques, et à appuyer dans ce sens les processus de décentralisation.

- à parvenir à une meilleure compréhension des mécanismes de pauvreté et de leur interaction avec l'environnement socioculturel.

◆ **Transfert de savoir-faire**

Afin d'assurer la durabilité de leurs projets / programmes, et de faciliter leur appropriation par le Nicaragua, les deux parties conviennent de réserver une attention particulière au transfert de savoir et de savoir-faire, à la formation et au développement des capacités professionnelles et de gestion.

3.4. Le Programme de coopération

Les domaines d'intervention du Programme Indicatif de Coopération sont les suivants :

3.4.1. L'Éducation/Formation de Ressources Humaines

Les ressources humaines sont le capital le plus important du Nicaragua.

Au cours de la prochaine décennie, l'aide externe constituera, à travers la valorisation des ressources humaines, le principal instrument d'appui au développement du pays.

L'éducation et la formation doivent être considérées comme priorité, non seulement au niveau de l'enseignement primaire et secondaire mais aussi au niveau de la formation technique et professionnelle, universitaire et post-universitaire, avec l'objectif d'augmenter le niveau de formation générale et les capacités techniques nécessaires pour le développement du pays.

En résumé, la valorisation des ressources humaines doit se situer au centre de toute stratégie de développement à long terme.

Parallèlement, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et leurs équipements, accompagnées d'une politique appropriée de maintenance et de gestion, doivent être poursuivis. L'apprentissage des nouvelles technologies constitue également un élément important. L'éducation de base et la formation professionnelle seront considérées comme secteurs prioritaires.

3.4.2. La Santé

Dans le contexte de la *Stratégie renforcée pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté*, le Gouvernement du Nicaragua considère comme second pilier les aspects liés à un investissement accru en capital humain. Ce pilier consiste dans une augmentation de l'investissement dans le capital humain des pauvres, en vue d'augmenter sa productivité, ses revenus et son bien-être. Ces investissements se concentreront sur l'éducation de base et l'éducation continue, la médecine préventive au niveau primaire, l'alimentation des enfants et la mise en œuvre d'une politique de population adéquate.

En matière de santé, en plus des réformes sectorielles vitales pour le processus de modernisation, la stratégie se concentrera sur l'amélioration de la qualité des services pour femmes, enfants et adolescents et sur la promotion d'habitudes de vie saines au niveau des foyers. Considérant que les couches sociales les plus pauvres sont les plus nécessiteuses, le renforcement de la couverture se concentrera particulièrement au niveau primaire.

L'aide externe, poursuivant le but d'aider le Gouvernement dans ses efforts pour atteindre ces objectifs, devrait se concentrer en particulier sur: le développement du réseau des infrastructures

de santé, l'amélioration de soins mère- enfant, la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques, en particulier le choléra, la dengue et le SIDA; l'amélioration de l'attention aux maladies cérébro-cardio-vasculaires, le cancer et autres maladies dégénératives; l'intensification de l'éducation, de la formation et de l'information, entre autres. Un appui particulier sera donné aux efforts mis en œuvre dans les secteurs de la santé de base, de la santé sexuelle et reproductive.

3.4.3. L'Eau et Assainissement

Les systèmes de production d'eau et les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement de base sont toujours peu développés dans le pays. Cette situation a des conséquences immédiates pour l'état de santé de la population, en particulier sur la propagation des épidémies.

L'action à entreprendre inclut un volet important d'infrastructures, de formation et de gestion.

Le renforcement de la capacité institutionnelle, de la supervision et de la régulation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est une nécessité pour la consolidation des réformes réalisées par le Nicaragua en 1998. Il s'agit d'un secteur d'intervention effectif de l'assistance technique externe.

4. PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

4.1. La Programmation

La programmation de la coopération entre la République du Nicaragua et le Grand-Duché de Luxembourg passe de l'approche actuelle par projets vers une approche programme. Une telle approche sera basée sur l'actuel PIC, elle sera pluriannuelle et de nature plus stratégique. Elle permettra des interventions à caractère plus structurant. Elle sera également de nature à faciliter une démarche multi-sectorielle, intégrée et cohérente.

Cette programmation se fera par grands objectifs sectoriels, laissant une plus grande flexibilité pour l'identification à posteriori des actions concrètes à mettre en oeuvre.

4.2 Durée du PIC

La durée du présent PIC est de quatre ans et s'étendra de 2003 à 2006.

4.3. Evaluation et suivi du PIC

Le Ministère Affaires étrangères à travers le Secrétariat de Relations Economiques et de la Coopération, du côté nicaraguayen, et le Ministère des Affaires étrangères à travers la Direction de Coopération au Développement, du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du suivi du PIC.

Le PIC fera l'objet d'un examen annuel de bilan et de programmation qui pourrait avoir lieu lors de la réunion de la Commission de Partenariat. Cet examen sera mené par le SREC et par la DCD, en associant les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. En vue de cet examen, un rapport de synthèse sera élaboré par le Nicaragua. Si nécessaire, les deux parties conviendront de se rencontrer, à tout moment, pour faire le point sur la réalisation du PIC et l'adoption des mesures qui s'imposent pour faciliter sa mise en oeuvre.

En outre, l'évaluation conjointe du PIC se fera à deux moments:

- à mi-parcours, pour un bilan approfondi et l'adoption éventuelle de mesures de réorientation des actions du PIC;
- à la fin de la période pour un bilan conjoint.

Par ailleurs, les projets et programmes pourront faire l'objet d'évaluations internes ou externes.

5. ENGAGEMENT DES DEUX GOUVERNEMENTS

Conformément à l'Accord Général de Coopération et aux Protocoles d'Accord relatifs aux projets et programmes, les Gouvernements nicaraguayen et luxembourgeois s'engagent à fournir des moyens institutionnels, humains et matériels, ainsi que les contreparties financières nécessaires à la mise en oeuvre des programmes et projets du PIC.

6. PLANIFICATION FINANCIERE DU PIC

Le financement des actions à mener sera essentiellement assuré par les dons du Grand-Duché de Luxembourg et les contreparties respectives de la République du Nicaragua.

Le Gouvernement luxembourgeois est prêt à mettre à la disposition du présent PIC une enveloppe globale comprenant les composantes bilatérales et multilatérales. Cette enveloppe s'élève à 23 millions d'EURO³ et pourra être adaptée en fonction de l'exécution du PIC et de l'évolution de l'aide publique au développement.

Elle sera engagée et déboursée de manière équilibrée au cours des quatre années de durée du PIC.

Signé à Luxembourg, en quatre exemplaires faisant foi, deux exemplaires en langue française et deux exemplaires en langue espagnole, le

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Gouvernement de
La République du Nicaragua

Charles Goerens
Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire

Ministre des Affaires Etrangères
Coopération et Communautés

Annexes: Liste des projets en cours en janvier 2003
 Cadre des interventions des partenaires du développement du Nicaragua

³ Ce montant est calculé en se basant sur une prévision pour 2003 avec une croissance de 5% par an.